



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	DVC-DSC-2020-011
DIRECTION :	VIE COMMUNAUTAIRE		
SERVICE :	Développement social et communautaire		
DATE :	14 mai 2020		
OBJET :	Aide financière dans le cadre du Fonds de prévoyance pour l'ouverture sécuritaire des jardins communautaires		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Le conseil de la Ville de Lévis a adopté par résolution (CV-2020-02-84), lors de la séance du 23 mars 2020, la création par la Ville d'un Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité. Ce soutien financier viendra en appui à toute autre mesure initiée par les gouvernements et les partenaires de la Ville.

Le Filon, le Service d'entraide de Pintendre ainsi que le Service d'entraide de St-Étienne, trois organismes reconnus par la Ville, ont déposé respectivement une demande de soutien financier non-récurrente dans le cadre de ce fonds qui, suite à une analyse par la Direction de la vie communautaire, a été jugée admissible et fait l'objet d'une recommandation favorable.

L'objet de la demande est d'ouvrir de façon sécuritaire, et en vertu des règles de l'Institut national de santé publique, les jardins communautaires sous la responsabilité des trois organismes. L'aide financière ponctuelle et exceptionnelle dans le contexte du COVID-19 permettra aux organismes de couvrir les frais relatifs à l'obligation de la mise en application des mesures prescrites par la santé publique dont la présence d'une ressource pour assurer la surveillance du jardin.

- Le Filon : 20 000 \$ non-récurrent (pour le jardin de Lauzon et le jardin St-Laurent)
- Service d'entraide de Pintendre : 10 000 \$ non-récurrent (pour 1 jardin)
- Service d'entraide de St-Étienne : 10 000 \$ non-récurrent (pour 1 jardin)

L'aide financière non-récurrente à verser au Filon, au Service d'entraide de Pintendre et au Service d'entraide de St-Étienne afin de soutenir la réalisation de leur mission et de leurs activités auprès de citoyennes et citoyens de la communauté est identifiée au point financement et annexée à la présente fiche de prise de décision. Les organismes ont un statut d'organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Lévis (CV-2016-02-09).

Tous les organismes figurant à l'annexe ont fait l'objet d'une vérification des éléments contenus dans le document « Aide-mémoire pour le traitement d'une demande de versement, par la Ville, d'une aide financière à un organisme », tel que préparé par la Direction des affaires juridiques en septembre 2017.

2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)

Il est proposé de soutenir financièrement l'organisme Le Filon, le Service d'entraide de Pintendre et le Service d'entraide de St-Étienne dans le cadre du Fonds de prévoyance afin de les soutenir pour l'ouverture sécuritaire des jardins communautaires situés sur les terrains de la Ville de Lévis. Par conséquent, il est recommandé d'octroyer la somme non-récurrente de 20 000 \$ à Le Filon, de 10 000 \$ au Service d'entraide de Pintendre et de 10 000 \$ au Service d'entraide de St-Étienne.

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)

- Soutenir financièrement les organismes visés ; ouverture des jardins pour la saison 2020
- Ne pas soutenir financièrement les organismes visés ; fermeture des jardins pour la saison 2020

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Prochain CE afin que l'organisme puisse engager les démarches requises.

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
Aide financière	40 000 \$	40 000 \$		
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire : 02-971-90-970 Extra ctb :CV-2002-84-00	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :

INFORMATION PTI :

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer

Source de financement proposée

Commentaires :

7-PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Dominic Germain	Conseiller en développement social et communautaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	2020-05-12

8-RECOMMANDATION (énoncé)

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer la propagation du coronavirus;

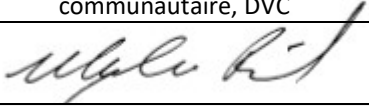


ATTENDU que dans ce contexte, la Ville soutient l'action du Filon, du Service d'entraide de Pintendre et du Service d'entraide de St-Étienne auprès de la communauté lévisienne;


En conséquence, il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière non-récurrente de 20 000 \$ à Le Filon, de 10 000 \$ au Service d'entraide de Pintendre et de 10 000 \$ au Service d'entraide de St-Étienne afin de les soutenir pour l'ouverture sécuritaire des jardins communautaires, à même le Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour le maintien de leurs activités auprès des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

DVC-DSC-2020-011 annexe : Information sur les organismes et détails versements

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Mylène Bédard	Conseillère en développement social et communautaire, DVC	14-05-2020
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Barbra Tremblay	Chef du Service du développement social et communautaire	
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Barbra Tremblay	Chef du Service du développement social et communautaire, DVC	14-05-2020
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
François Bilodeau	Directeur adjoint à la vie communautaire, DVC	14-05-2020
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	14 mai 2020

DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

FONDS DE PRÉVOYANCE COVID-19 2020

LE FILON

1201, rue Charles-Rodrigue suite 101
Lévis (Québec) G6W 0N1
Mme Fanny Lindsay, présidente

No fournisseur de la Ville: 5414
Matricule REQ : 1161424172 (vérification mai 2020)
OBNL (Loi sur les compagnies, partie III)

Cette aide financière permet à cet organisme de poursuivre sa mission de soutenir des initiatives collectives durables pour améliorer le vivre ensemble, les conditions de vie, tout en permettant à tous de participer à la construction d'une communauté solidaire, créative et juste. Plus particulièrement, ce soutien financier favorisera l'ouverture sécuritaire et la gestion des jardins communautaires de Lauzon (65, Route Monseigneur-Bourget, Lévis) et de St-Laurent (4216, rue St-Laurent, Lévis), au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

Somme de 20 000 \$, payable en mai 2020
Poste budgétaire : 02-971-90-970
Extra ctb :CV-2002-84-00

Le total de l'aide financière non récurrente de la Ville à l'organisme Le Filon dans le cadre du Fonds de prévoyance pour l'ouverture des jardins communautaires en situation de COVID-19 est de **20 000 \$**.

SERVICE D'ENTRAIDE DE PINTENDRE

344, rue Thomas-Wilson
Lévis (Québec) G6C 1G7
Mme Mélanie Grondin, présidente

No fournisseur : 3761
Matricule REQ : 1142480012 (vérification mai 2020)
OBNL (Loi sur les compagnies, partie III)

Cette aide financière permet à l'organisme de poursuivre sa mission qui est d'améliorer les conditions de vie et soutien à l'autonomie des personnes à faible revenu et défavorisées sur les plans socioculturel, physique et psychologique. Plus particulièrement, ce soutien financier favorisera l'ouverture sécuritaire et la gestion du jardin communautaire de Pintendre situé au Parc des Fleurs à Pintendre, au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

Somme de 10 000 \$, payable en mai 2020
Poste budgétaire : 02-971-90-970
Extra ctb :CV-2002-84-00

Le total de l'aide financière non récurrente de la Ville à l'organisme Service Pintendre dans le cadre du Fonds de prévoyance pour la COVID-19 est de **10 000 \$**.

SERVICE D'ENTRAIDE ST-ÉTIENNE

4044, route des Rivières
Lévis (Québec) G6J 1H3
Mme Jacinthe St-Hilaire, présidente

No fournisseur de la ville: 388
Matricule REQ : 1144047975 (vérification mai 2020)
OBNL (Loi sur les compagnies, partie III)

Cette aide financière permet à l'organisme de poursuivre sa mission qui est d'améliorer les conditions de vie et soutien à l'autonomie des personnes à faible revenu et défavorisées sur les plans socioculturel, physique et psychologique. Plus particulièrement, ce soutien financier favorisera l'ouverture sécuritaire et la gestion du jardin communautaire de St-Étienne situé au 4044 Route des Rivières, au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

Somme de 10 000 \$, payable en mai 2020
Poste budgétaire : 02-971-90-970
Extra ctb : CV-2002-84-00

Le total de l'aide financière non récurrente de la Ville à l'organisme Service d'entraide St-Étienne, dans le cadre du Fonds de prévoyance pour la COVID-19 est de **10 000 \$**.
